



Le 12/07/2019

« On est jugé et condamné dans la même seconde, il n'y a aucune présomption d'innocence pour nous », regrette un policier.

Article R. 434-7 - Protection fonctionnelle

L'État défend le policier ou le gendarme, ainsi que, dans les conditions et limites fixées par la loi, ses proches, contre les attaques, menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations et outrages dont il peut être victime dans l'exercice ou du fait de ses fonctions.

L'État accorde au policier ou au gendarme sa protection juridique en cas de poursuites judiciaires liées à des faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle. Il l'assiste et l'accompagne dans les démarches relatives à sa défense.

Du chef de service en passant par le DDSP, tous ont soutenu la demande de prise en charge de la défense de notre collègue Jean-Michel du CSP la Rochelle en y mettant un avis favorable.

Ce dernier étant convoqué en justice dans deux affaires qui se sont déroulées dans le cadre professionnel.

Un courrier du SGAMI Bordeaux, enregistré le 11 juillet par la DDSP, l'informe que sa demande est rejetée.

À moins de deux semaines de son passage devant le tribunal, notre collègue se retrouve au pied du mur et doit payer environ 2000 euros pour assurer sa défense !!

Ainsi, en prétextant qu'une faute personnelle détachable de ses fonctions est **SUSCEPTIBLE** de lui être reprochée, le SGAMI juge notre collègue avant même que la justice se soit prononcée.

Pour l'UNSA Police, l'Etat doit assurer la protection fonctionnelle à chaque policier mis en cause dans l'exercice de ses fonctions, afin de pouvoir garantir sa défense.

Pour pallier aux carences d'une administration sans scrupule, **une collecte** est donc organisée pour le paiement des frais de justice de notre Collègue Jean-Mi. Quelques euros par fonctionnaire suffiront à payer l'avocat.

Une cagnotte Leetchi est également créée (<http://www.leetchi.com/c/un-avocat-pour-notre-collegue-policier-jean-michel>) . Le trop perçu sera reversé aux Orphelins de la Police Nationale (Orphéopolis).

NOUS COMPTONS SUR VOTRE SOUTIEN !!

L'UNSA Police saisit le Préfet de Charente Maritime.